



E-22 Fournir et poser le câble de raccordement en terrain privé

TYPE DE CÂBLE

L'achat de votre câble de raccordement est défini par la réglementation en vigueur. Seuls les câbles suivants sont autorisés :

DÉSIGNATION	MATÉRIAU	PHOTO
EXVB 1 kV 4 x 10 mm ²	Cuivre	
EXVB 1 kV 4 x 16 mm ²		
EXVB 1 kV 4 x 25 mm ²		
EXVB 1 kV 4 x 35 mm ²		
EXVB 1 kV 4 x 50 mm ²		
EAXeVB 1 kV 4G95 mm ²	Aluminium	
EAXeVB 1 kV 4G150 mm ²		

Tout autre câble non repris dans la liste ci-dessus sera refusé.

Vous pouvez vous procurer le câble à la longueur définie par ORES chez votre revendeur de matériel électrique.



LONGUEUR DU CÂBLE

Avant de poser le câble à proprement dit, il est indispensable de calculer sa longueur et sa section pour le raccordement. Ces deux caractéristiques vont être communiquées par ORES.

Le câble doit être d'un seul tenant de bout en bout. Il est strictement interdit de réaliser une jonction ou une dérivation. Tout câble ne respectant pas cette règle sera refusé.

PLACEMENT DU CÂBLE

Avant de passer au placement de votre câble de raccordement, veuillez suivre les prescriptions suivantes :

- [EG-06](#) dans le cadre d'une pose de gaine en domaine privé ;
- [E-11](#) dans le cadre d'une pose de câble avec un raccordement aérien.

Une fois vos travaux effectués, que ce soit pour un raccordement souterrain ou aéro-souterrain, il vous reste 2 étapes :

1. Protéger les extrémités du câble à l'aide d'une bande isolante afin d'empêcher les poussières et l'humidité de pénétrer à l'intérieur du câble.



2. Enfiler le câble dans la gaine jusqu'à l'armoire, au poteau, ou la limite du domaine privé.



Laissez suffisamment de longueur libre à l'intérieur du local prévu pour le comptage pour pouvoir procéder au raccordement du coffret. La pose du câble à l'intérieur du local et l'introduction du câble dans le coffret de comptage sont à effectuer par vos soins.



Veillez à bien protéger les extrémités du câble contre le vandalisme et la détérioration.